

milles se composent de genres renfermant tous une proportion de sucre presque semblable; que les familles diffèrent quant à la proportion de sucre contenu dans leur sève; qu'un grand nombre de familles sont formées de genres qui diffèrent notablement par leur richesse saccharine; que les familles les plus naturelles ne sont pas toujours les plus homogènes au point de vue de la richesse saccharine; mais qu'en général, celle-ci est analogue dans les espèces du même genre. (V. *Un. pharm.*, 1864.)

Ajoutons encore à ces notions rudimentaires les considérations suivantes. Non-seulement les plantes ne contiennent pas les mêmes principes aux diverses grandes phases de la vie, mais même encore du soir au matin, d'une heure à l'autre, du moins pour quelques-unes. En effet, certaines plantes, certaines fleurs nous en présentent des exemples frappants: l'œillet ne livre son parfum que si on le ré-

colte deux ou trois heures après une forte insolation. Pour son parfum, la rose, au contraire, doit être cueillie le matin, aussitôt ouverte; et le jasmin, avant le lever du soleil. La cassie farnèse donne un parfum différent selon que le distillateur l'a récoltée le matin, le soir ou à midi. Aussi, dans les pays de grande culture des plantes odoriférantes, à Grasse, par exemple, reconnaît-on en plein champ ces différences selon les heures de la journée. Assurément cette variation de principes dans les végétaux odorants se produit aussi, aux degrés près, dans les végétaux inodores.

Les conditions que doivent remplir les succédanés sont les suivantes: 1° posséder une action aussi rapprochée que possible du médicament que l'on veut remplacer, de manière que s'il était moins actif, ce qui est le cas ordinaire, il suffit d'en élever la dose; 2° être d'un prix moindre; 3° autant que possible, être indigènes.

## CLASSIFICATION THÉRAPEUTIQUE DES MÉDICAMENTS

Il existe un assez grand nombre de classifications thérapeutiques des médicaments (presque chaque auteur a la sienne) établies à des points de vue différents. Celle que nous allons exposer ici est de J. Pereira (1), mais quelque peu modifiée par nous, afin de l'approprier aux idées de la médecine française et à l'économie de notre livre. Ainsi quelques ordres qui ne nous ont pas paru justifiés ont été supprimés, des noms qui n'auraient pu être acceptés dans notre langue, ont été changés; aux quelques exemples d'espèces, donnés par l'auteur à la suite des généralités sur l'ordre, nous avons joint toutes les espèces qu'on est habitué à considérer comme congénères, afin que ce travail pût en même temps servir de tableau de succédanés, etc.

Mais nous ne nous dissimulons pas, bien qu'elle nous ait semblé plus satisfaisante que les autres, toute l'imperfection de cette classification. La difficulté d'un bon travail de ce genre est inhérente au sujet lui-même. Elle provient en effet de la faiblesse de nos connaissances sur l'action bien définie, bien spécifiée de la plupart des agents thérapeutiques.

Nous avons dû faire ces remarques afin que l'on n'ajoute pas à ce document une importance plus grande qu'il ne le mérite: ce n'est qu'un guide égaré lui-même quelquefois dans les méandres du chemin. Notre principal but en l'insérant, a été de faire connaître les idées

actuelles sur le groupement des médicaments et les dénominations consacrées.

### CLASSE I. — ENCÉPHALIQUES

(Cérébro-spinants.)

Agents dont l'action se porte sur l'encéphale ou le système cérébro-spinal et affecte les fonctions intellectuelles, les sensations, l'irritabilité.

Ils doivent leurs propriétés à un alcali organique, à l'acide cyanhydrique, à une huile essentielle, etc.

**Ordre I. — CONVULSIFS (tétaniques des auteurs).** — Agents qui augmentent l'irritabilité de la fibre musculaire, et qui, à haute dose, occasionnent des contractions spasmodiques passagères, plus ou moins intenses, en un mot, des convulsions. Ils sont employés dans la torpeur, la paralysie musculaire, etc.

ESPÈCES.	Curare.	Tanghin.
Angusture fausse.	Fève St-Ignace	Upas.
Bois de couleuvre.	Noix vomique.	Gelsemium.
Brucine.	Strychnine.	Fève de Calabar.

**Ordre II. — CONVULSIFS STUPÉFIANTS (cyaniques).** — Agents qui déterminent soudainement la perte de l'intellect, de la volition; et ordinairement des convulsions.

ESPÈCES.	Cyanure de zinc.
Acide cyanhydrique.	Huile vol. d'amand. am.
Amandes amères.	— de laurier-cerise.
Cyanure de potassium.	Laurier-cerise.

(1) ELEMENTS OF MATERIA MEDICA. Lond. 1842.

L'auteur y comprend l'oxyde de carbone, les acides carbonique et sulfhydrique.

**Ordre III. — NARCOTIQUES** (de *ναρξίς* j'engourdis) **STUPÉFIANTS** (*sedatifs opiacés*). — Agents qui diminuent l'irritabilité, causent la contraction de la pupille, la paralysie, le sommeil et la stupeur. Ils servent : 1° à réprimer l'excès de la sécrétion muqueuse de la membrane gastro-intestinale; 2° à provoquer la sueur; 3° à calmer les spasmes, les convulsions (*antispasmodiques*); 4° à calmer les douleurs (*anodins, parégoriques*); 5° à provoquer le sommeil (*hypnotiques, soporifiques*).

ESPÈCES.	Codéine.	Morphine.
Argémone.	Coquelicot.	Narcéine.
Bromure de potassium.	Pève de Calabar.	Opium.
Chloral.	Lactucarium.	Pavot.
	Laitue.	Thridace.

**Ordre IV. — NARCOTIQUES DÉLIRANTS** (*solanées vireuses*). — Agents qui dilatent la pupille, obscurcissent la vision, occasionnent de la dysphagie, de l'aphonie et du délire. Ils s'emploient dans la respiration difficile, l'angine de poitrine.

ESPÈCES.	Hyoscyamine.	Solanine.
Atropine.	Jusquiame.	Stramoine.
Belladone.	Morelle.	Duboisine.
Daturine.	Méthel.	Piturne.

**Ordre V. — NARCOTIQUES NAUSÉUX.** — Agents qui occasionnent le tremblement musculaire, le trouble de l'intellect, des nausées, quelquefois le vomissement et la purgation, la faiblesse et l'irrégularité du pouls, la syncope, le trouble de la vision, la paralysie, la stupeur.

ESPÈCES.	Digitale.	Nicotiane.
Arnica.	Digitaline.	Nicoline.

Pereira fait deux ordres distincts, sous les noms de paralyseurs et d'engourdisseurs, des ombellifères vireuses : ciguë, conicine, éthuse œnanthe; de l'aconit et de l'aconitine.

**Ordre VI. — INÉBRIANTS.** — Agents qui produisent un effet particulier appelé *inébrication*. On peut les diviser en :

1° *Inébriants excitateurs :*

Bolet des Kamschadales.	Chanvre.	Mandragore.
Coque du Levant.	Haschisch.	Piscidie.

2° *Inébriants anesthésiques :*

Acide carbonique.	Iodure d'éthyle.	Éthers.
Alcooliques.	Nitrite d'amyle.	Protoxyde d'azote.
Aldéhyde.	Chloroforme.	Sulfure de carbone.
Amylène.	Chloral.	

**Ordre VII. — ENCÉPHALIQUES MÉTALLIQUES.** — Agents métalliques ayant des actions spéciales sur le système cérébro-spinal. Quelques-uns pourraient former un ordre à part sous le nom de *choréfacients*. D'autres revien-

nent aux antispasmodiques. Ils sont constitués par les *altérants* des auteurs.

ESPÈCES.	Cuivre.	Plomb.
Argent.	Mercur.	Zinc.
Arsenic.	Or.	
Bismuth.	Platine.	

**CLASSE II. — STIMULANTS.**

(*Excitants, incitants, caléfacients*.)

Médicaments qui accroissent l'activité vitale. Ceux qui incitent les systèmes nerveux et vasculaire, affectent tous les organes ou fonctions, sont appelés *stimulants généraux*, tandis que ceux qui n'influencent qu'un ou deux organes sont dits *stimulants locaux*. Ceux qui excitent la partie sur laquelle on les applique sont appelés *stimulants irritants*. On les divise encore en *diffusibles* et en *non diffusibles*, selon que leur action est prompte ou tardive, locale ou générale.

Beaucoup sont odorants; leur saveur est chaude, âcre. Pris en petite quantité ils répandent une sensation de chaleur dans l'estomac, expulsent les matières gazeuses et aident la digestion. A haute dose, ils excitent la soif, souvent même des nausées, des vomissements. Beaucoup accroissent la force et la fréquence de l'action cordiale et provoquent de la chaleur à la périphérie du corps. D'autres agissent fortement sur l'encéphale, développent les facultés et, poussés plus loin, congestionnent le cerveau et déterminent l'ivresse.

Les stimulants produisent leurs effets à travers le système nerveux par une action réflexe. Beaucoup sont absorbés et sont reconnus dans le sang par leur odeur.

Ils se rapprochent des *cérébro-spinaux*, des *toniques* et des *évacuants*.

Les huiles essentielles, les matières résinoïdes et l'acide benzoïque dominent dans cette classe.

**Ordre I. — STIMULANTS EXCITANTS.** — Agents dont l'action s'exerce plus particulièrement sur le tube alimentaire. Ils sont constitués par ce qu'on appelle *aromates* ou *épices*, dont les familles des *anomées*, *laurinées*, *myrtacées*, *myristacées* et *pipéritacées* fournissent les principaux.

ESPÈCES.	Capsicum.	Ginseng.	Muscade.
Amomé.	Cubèbe.	Girofle.	Piments.
Bétel.	Euronia.	Laurier.	Poivres.
Cannelle.	Galanga.	Macis.	Zédoaire.
Cardamome.	Gingembre.	Kawa.	

**Ordre II. — STIMULANTS EXCITANTS DIFFUSIBLES.** — Agents dont l'action, comme celle des excitants purs, s'exerce sur le tube digestif, mais en outre se diffuse dans l'économie. Ils sont presque entièrement fournis par les

*alliées* et les *crucifères*. Ils constituent en partie les *antiscorbutiques* des anciens auteurs.

ESPÈCES.	Cochléaria.	Moutarde.	Raifort.
Ail.	Cresson.	Oignon.	Spilanthe.

**Ordre III. — STIMULANTS CARMINATIFS.** — Ils combattent les douleurs nerveuses de l'estomac ou des intestins, accompagnées de flatuosités. Comme les agents des deux ordres précédents, leur action sur l'encéphale n'est pas à noter; elle n'atteint jamais l'ébriation.

Les carminatifs sont plus particulièrement fournis par les ombellifères.

ESPÈCES.	Anis.	Cumin.	Livèche.
Ammi.	Badiane.	Daucus.	Meum.
Aneth.	Carvi.	Impératoire	Pencedane.
Angélique.	Coriandre.	Lasers.	

**Ordre IV. — STIMULANTS NERVINS.** — Les substances de cet ordre produisent un effet spécial tendant à faire cesser les troubles du système nerveux. D'après Vogt, les plus volatils augmentent l'activité des fonctions nerveuses; et les plus fixes, leur énergie.

Ils sont utilisés dans la syncope, les spasmes, l'hystérie, l'épilepsie, la chorée; ils constituent donc les *antispasmodiques* et les *antihystériques* des auteurs.

ESPÈCES.	Galbanum.	Poulliot.
Acide succinique.	Goudron.	Pothos.
— valérianique.	Hysope.	Romarin.
Acore.	Indigo.	Safran.
Ambre.	Labdanum.	Sagapenum.
Ambrette.	Lavande.	Sauge.
Ammoniacum.	Lobélie enf.	Schoenanth.
Aristoloché.	Maroute.	Serpentaire.
Ase-fétide.	Marrube.	Serpolet.
Aurone.	Matricaire.	Styrax.
Aya-pana.	Mélisse.	Succin.
Azot. de bism.	Menthe.	Succinates.
Balsamite.	Millepertuis.	Soie.
Basilie.	Musc.	Térébenthine.
Bitumes.	Myrrhe.	Thé.
Boucage.	Narcisse.	Thym.
Bucco.	Nards.	Tilleul.
Cajeput.	Nénufar.	Valérianates.
Camomille.	Œillet.	Valériane.
Campbre.	Oliban.	Vanille.
Castoreum.	Opononax.	Véronique.
Cataire.	Oranger.	Verveine.
Civette.	Origan.	Vulvaire.
Contrainva.	Oxyde de zinc.	Ammoniacaux.
Cyanure de fer.	Palomnier.	Balsamiques.
Dictame.	Phosphore.	Empyreumat.
Élemi.	Phosphore de zinc	Subst. fétides.
Faham.	Pivoine.	Hydracéum.

**Ordre V. — STIMULANTS APHRODISIAQUES** (de ἀφροδίτη, Vénus). — Agents qui passent pour avoir une action stimulante spéciale sur les organes génitaux.

ESPÈCES.	Ginseng.	Truffe.
Ambre.	Musc.	Vanille.
Cantharides.	Phosphore.	

**Ordre VI. — STIMULANTS SPIRITUEUX.** — Ils comprennent un groupe de substances déjà mentionnées dans les médicaments cérébro-spinants. Ce sont les stimulants les plus diffusibles.

ESPÈCES.	Alcools.	Chloroforme.	Éthers.	Vins.
----------	----------	--------------	---------	-------

### CLASSE III. — TONIQUES.

(Corroborants.)

Sont compris, sous ce nom, tous les agents thérapeutiques dont l'administration plus ou moins longtemps continuée ramène graduellement et permanemment la tonicité, c'est-à-dire rendent la fibre musculaire plus forte et plus élastique, donnent une plus grande fermeté à tous les tissus et organes. Ils arrivent à ce résultat par différentes voies. Ils excitent généralement l'appétit et les autres fonctions organiques. Administrés à des sujets dont le canal intestinal est relâché, ils constipent; dans le cas contraire, et lorsque la constipation provient d'une faiblesse de cet organe, comme cela se voit souvent chez les femmes, ils relâchent.

Les toniques sont connexes avec les stimulants.

Les principes des toniques sont des alcalis végétaux, des substances cristallines neutres, du tannin, des matières extractives.

**Ordre I. — TONIQUES AMERS.** — Agents qui possèdent une saveur amère avec ou sans astringence. Ils provoquent l'appétit et soutiennent la digestion dans l'atonie gastrique.

Ils sont usités comme toniques généraux. Ils sont tous plus ou moins anti-périodiques. Etant des poisons pour le parasitisme, ils sont aussi utilisés comme anthelminthiques. Le pouvoir qu'ont les amers de retarder la fermentation acétique contribue peut-être à leurs bons effets dans quelques cas de dyspepsie avec acidité et flatulence.

ESPÈCES.	Centaurée.	Gentiane.
Artichaut.	Croisette.	Ményanthe.
Cétranin.	Cynarin.	Pareira.
Chardons.	Cnicin.	Picrœnia.
Chicorée.	Fiel de bœuf.	Quassie.
Colombo.	Fameterre.	Simarouba.

**Ordre II. — TONIQUES ASTRINGENTS.** — Agents qui possèdent une forte astringence sans ou avec un peu d'amertume. Ils contractent et rendent plus dense la fibre musculaire, diminuent le calibre des vaisseaux sanguins et exhalants, d'où leur emploi comme *styptiques* dans les hémorragies, et leur nom, dans ce cas, d'*hémostatiques*; ils diminuent aussi la sécrétion et l'exhalation des membranes sécrétantes. Dans la bouche, dont ils semblent diminuer la cavité, ils ont une saveur styptique.

Ils sont souvent employés à combattre la relaxation.

ESPÈCES.	Calebasse.	Ortie blanche.
Acacia (suc).	Campêche.	Oxyde d'alumin.
Acét. d'alumine.	Chêne.	— de fer.
— de fer.	Chlorure de fer.	— de zinc.
— de plomb.	— de zinc.	Pervenche.
— de zinc.	Coings.	Plantain.
Acide gallique.	Cynorrhodon.	Potentille.
— sulfurique.	Filipendule.	Ratanhia.
— tannique.	Glands tor.	Roses rouges.
Aigremoine.	Grenade éc.	Ronce.
Airelle.	Henné.	Salicaire.
Alchimille.	Herniole.	Saog-dragon.
Aune.	Heuchère.	Sanicle.
Azotate d'argent.	Hypociste.	Sorbier.
Benoite.	Inga.	Sulfate d'alumine
Bistorte.	Joubarbe.	— de fer.
Bol d'Arménie.	Kalmie.	— de zinc.
Borax.	Kino.	Tamarisc.
Bourse à Pasteur.	Matico.	Tannate de plomb
Bugle.	Monésia.	Tormentille.
Busserole.	Myrte.	Tuthie.
Cachou.	Noix de galle.	Typha.
Caille-lait.	— de cyprès.	

Les sels placés ici le seraient bien mieux aux TONIQUES MÉTALLIQUES et aux TONIQUES STYPTIQUES.

### Ordre III. — TONIQUES FÉBRIFUGES. —

Agents qui se confondent avec les autres toniques, mais qui ont une action plus spécialement antipériodique.

ESPÈCES.	Centauree.	Persil.
Acajou.	Cétranin.	Phloridzine.
Acide pierique et	Chardon bénit.	Phyllirée.
picrates.	Chausse-trappe.	Quinquina.
Amandes amères.	Cavalier.	Salicine.
Arsenicauz.	Cuicin.	Saule éc.
Baobab.	Cynarin.	Sels de quinine.
Bébeeru.	Frêne sec.	— de cinchonine
Bouleau.	Houx.	Tulipier.
Café cru.	Magnolier.	Variolaire.
Canchalagna.	Marronnier.	
Céanothe.	Olivier éc.	

### Ordre IV. — TONIQUES AROMATIQUES AMERS.

— Leurs indications découlent de ce que nous avons dit des stimulants et des amers.

ESPÈCES.	Cascarille.	Guarana.
Absinthe.	Café torréfié.	Houblon.
Angusture v.	Ecorces des fruits	Coca.
Aunée.	hespéridés.	Maté.

Ordre V. — TONIQUES ACIDES. — Les acides minéraux dilués étanchent la soif, provoquent l'appétit et augmentent les urines. Ils sont employés comme réfrigérants et tempéraments dans les fièvres, surtout du genre hectique, et comme toniques. On les adjoint souvent à des infusés amers.

ESPÈCES.	Suc de coings.	Suc de sorbes.
Acides minéraux.	— de grenades.	Suc de citron.

Ordre VI. — TONIQUES MÉTALLIQUES. — Ils représentent l'action combinée des toniques et des stimulants.

ESPÈCES. — Sels de manganèse et de fer.

## CLASSE IV. — ÉMOLLIENTS.

(Antiphlogistiques, démulcents.)

Agents qui diminuent la contractilité des tissus vivants sur lesquels on les applique.

Leur action est diamétralement opposée aux toniques, surtout aux toniques astringents; ils relâchent, ramollissent les tissus en en diminuant la chaleur, la tension et l'inflammation. Ils guérissent souvent par simple résolution. Lorsque l'inflammation est trop avancée pour qu'ils puissent produire cet effet, ils déterminent la suppuration. On peut expliquer l'action des émoullients employés comme pectoraux par un effet produit de proche en proche jusqu'à la membrane bronchiale et au tissu pulmonaire.

La plupart des émoullients pris intérieurement sont analeptiques.

Ordre I. — ÉMOLLIENTS AQUEUX. — L'eau simple en est le principal représentant. Cullen a établi que les limites de température où ce fluide jouissait de la propriété émoulliente étaient comprises entre  $+12^{\circ}$  et le degré de chaleur où il commence à produire de la douleur. Sa vapeur, dans les mêmes conditions, est plus émoulliente qu'il ne l'est lui-même.

### Ordre II. — ÉMOLLIENTS MUCILAGINEUX.

ESPÈCES.	Glaciale.	Lis.
Carrageen.	Gomme arabique.	Mauve.
Coings sem.	— adrag.	Molène.
Concombres.	Guimauve.	Psyllium.
Consoude.	Limaçons.	Tambayang.
Cynoglosse.	Lin sem.	Violettes.
Fucus.		

Dans les semences de coings et de psyllium et dans la consoude, au principe mucilagineux est associé un principe astringent qui fait employer les premières en collyre et la dernière contre les hémoptysies.

### Ordre III. — ÉMOLLIENTS AMYLACÉS.

ESPÈCES.	Fécule.	Sagon.
Amidon.	Gruau.	Salep.
Arrow-Root.	Lièchen.	Son.
Chiendent.	Orge.	Tapioka.
Farine.	Riz.	Tolomane.

### Ordre IV. — ÉMOLLIENTS SACCHARINS.

ESPÈCES.	Jujubes.	Raisins.
Dattes.	Lactine.	Réglisse.
Figues.	Miel.	Sucré.

### Ordre V. — ÉMOLLIENTS GRAS.

ESPÈCES.	Cétines.	Huiles douces.
Amandes douces.	Chênevis.	Pain de Dika.
Axonge.	Cire.	Pistaches.
Beurre de cacao.	Graisses douces.	Semences fr.

### Ordre VI. — ÉMOLLIENTS ALBUMINEUX.

ESPÈCES.	Lait.	OEufs.
----------	-------	--------

**Ordre VII. — ÉMOLLIENTS GÉLATINEUX.**

ESPÈCES.	Ichthyocolle.	Mon de veau.
Corne de cerf.	Gélatine.	Agar-agar.

**CLASSE V. — RÉFRIGÉRANTS.**

(Tempérants, débilitants.)

Médicaments qui diminuent la température du corps pathologiquement accrue.

En soustrayant la chaleur, ils font tomber la surexcitation vitale. Ils sont connexes aux émollients. Généralement constitués par des acides dilués, quelques sels acides.

**Ordre I. — RÉFRIGÉRANTS ACIDULES.**

ESPÈCES.	Crème de tartre.	Oranges.
Acides minéraux.	Framboise.	Oseille.
— végétaux.	Grenades.	Oxal. de pot.
Alleluia.	Groscilles.	Petit-lait.
Berberis.	Mélanges réf.	Pommes.
Cerises.	Mûres.	Tamarin.
Citrons.	Mangoustan.	Bilimbi.

**Ordre II. — RÉFRIGÉRANTS SALINS.**

ESPÈCES.	Azotate et chlorate de potasse.
----------	---------------------------------

**CLASSE VI. — ÉVACUANTS.**

Agents provoquant l'excrétion, hors de l'économie, de matières solides ou liquides par un émonctoire quelconque.

Provoquant la sécrétion, leur action sur les organes sécréteurs doit être celle des excitants. Cette action, poussée trop loin, détermine l'inflammation. Ceux de ces agents qui ont une action déprimante, sont dits *contro-stimulants*, ou *hyposthénisants* par les contro-stimulistes.

Ils diminuent la quantité du fluide circulant, d'où leur emploi dans la pléthore. Par leur influence dépressive sur le système vasculaire aussi bien que par la faculté qu'ils ont d'alléger les vaisseaux sanguins, ils déterminent indirectement l'absorption, et sont à cause de cela employés dans l'hydropisie.

Ils se divisent en plusieurs sous-classes.

**SOUS-CLASSE I. — FLUIDIFIANTS.**

(Fondants, liquéficients, résolucants.)

Médicaments qui augmentent la sécrétion et l'exhalaison, arrêtent le travail de la plasticité organique, s'opposent à la formation de fausses membranes et changent la nutrition de la partie affectée. Ils font partie des *altérants* des auteurs et en comprennent les principaux *antisiphilitiques* et *antiscrofuleux*.

**Ordre I. — FLUIDIFIANTS MERCURIELS.**

— II. — FLUIDIFIANTS ANTIMONIAUX.

— III. — FLUIDIFIANTS IODIQUES ET BROMIQUES.

**Ordre IV. — FLUIDIFIANTS ALCALINS.**

— V. — FLUIDIFIANTS. — (Sel mario, chlorure de baryum, sels ammoniacaux.)

— VI. — FLUIDIFIANTS SULFUREUX. — (Soufre, sulfures alcalins.)

Les fluidifiants chassent-ils bien quelque chose de l'économie? Ne modifient-ils pas plutôt l'état morbide des fluides humoraux?

**SOUS-CLASSE II. — DIAPHORÉTIQUES.**

(De διαπορώ, je transpire.)

(Diapnoïques, sudorifiques.)

Médicaments qui produisent la transpiration cutanée d'une manière insensible (*diaphorétiques*), ou sensible jusqu'à l'apparition de la sueur (*sudorifiques*). Ils sont nombreux et fort hétérogènes. Ils agissent sans doute soit en accroissant la force de la circulation, soit en stimulant spécifiquement les vaisseaux cutanés.

**Ordre I. — DIAPHORÉTIQUES AQUEUX.**

ESPÈCES. Boissons aqueuses chaudes (tisane, thé), eau chaude.

**Ordre II. — DIAPHORÉTIQUES SALINS.** — Ils sont employés à produire une perspiration dans les divers états fébriles.

ESPÈCES. Ammoniaque. Sels ammoniacaux.

**Ordre III. — DIAPHORÉTIQUES ANTIMONIAUX.** — La diaphorèse produite par ces agents est la conséquence de leur action fluidifiante. Ce groupe de diaphorétiques est utile dans les états fébriles et inflammatoires. Ils sont préférables aux opiacés diaphorétiques lorsqu'il y a inflammation ou tendance à l'inflammation cérébrale.

ESPÈCES. Antimoniaux.

**Ordre IV. — DIAPHORÉTIQUES OPIACÉS.**

L'opium et ses alcaloïdes ont une tendance remarquable à produire la sueur. Aussi le premier, qui possède surtout cette propriété, est-il souvent usité comme diaphorétique lorsqu'il n'existe pas de congestion vers la tête et qu'un anodin est indiqué. Lorsque l'estomac est très-irritable, un diaphorétique opiacé est préférable à un antimonial. Dans la goutte, le rhumatisme, le diabète, la gravelle, le meilleur diaphorétique est la poudre de Dower.

**Ordre V. — DIAPHORÉTIQUES VÉGÉTAUX.**

Ils comprennent de nombreuses substances qui doivent leur action à une résine, à une huile volatile, à une substance neutre particulière. Beaucoup de stimulants sont des sudo-

rifiques. Nous ne mentionnons que les suivants dont beaucoup appartiennent aux *antisypilitiques*, *antidartroux* et *dépuratifs* des anciens auteurs.

ESPÈCES.	Douce amère.	Pensée sauvage.
Asclépiade.	Fraxinelle.	Rosage.
Astragale.	Gayac.	Salsepareille.
Bardane.	Guaco.	Santaux.
Bourrache.	Laiche.	Sponaire.
Brou de noix.	Lobélie.	Sassafras.
Bucco.	Mézérion.	Squie.
Buis.	Orme.	Sureau (fleur).
Calaguala.	Patience.	Tussilage.
Céanothe.	Kawa-Kawa.	Jaborandi.

Beaucoup de ces substances ne méritent pas sans doute de figurer parmi les sudorifiques.

**Ordre VI. — DIAPHORÉTIQUES SULFUREUX.** — Le soufre, les sulfures alcalins et toutes les substances végétales riches en soufre (alliées, crucifères) sont diaphorétiques.

**Ordre VII. — DIAPHORÉTIQUES ALCOOLIQUES.** — Tous les alcooliques augmentent l'exhalation cutanée.

#### SOUS-CLASSE III. — DIURÉTIQUES.

(De διούριος, j'urine.)

(*Apéritifs.*)

Médicaments qui provoquent la sécrétion de l'urine.

Il est deux moyens d'obtenir la diurèse : l'un, indirect, consiste à faire ingérer beaucoup d'eau et à éloigner toutes les causes susceptibles d'empêcher la sécrétion urinaire ; l'autre, direct, qui consiste à stimuler les reins à l'aide des agents qui agissent spécifiquement sur cet organe.

En provoquant l'émission des urines, on diminue la quantité de sang ; de là la soif et l'augmentation de la faculté absorbante des séreuses qui en résulte, et de là aussi leur emploi dans l'hydropisie.

**Ordre I. — DIURÉTIQUES AQUEUX.** — Les boissons aqueuses provoquent la diurèse lorsque la peau est tenue froide.

#### Ordre II. — DIURÉTIQUES SALINS.

ESPÈCES.	Ammoniacaux.	Carbonates alc.
Acétate de pot.	Azotate de pot.	Sels alcalins à
— de soude.	— de soude.	acides végétaux.

Tous les sels purgatifs, en solutés dilués, sont diurétiques.

**Ordre III. — DIURÉTIQUES ACIDES.** — Les acides dilués, et notamment les acides azotique et formique, sont diurétiques.

**Ordre IV. — DIURÉTIQUES ALCOOLIQUES.** — L'éther alcoolisé et surtout l'éther nitrique

sont des diurétiques assez énergiques ; la bière, les petits vins blancs, etc.

#### Ordre V. — DIURÉTIQUES VÉGÉTAUX

##### LÉNITIFS.

Ache.	Cajeput.	Goudron.
Agave.	Caprier.	Linaire.
Alkéenge.	Cerfeuil.	Paireira b.
Ancolie.	Chardon bénit.	Pariétaire.
Asparagine.	Coix.	Pissenlit.
Asperge.	Copahu.	Pourpier.
Avoine.	Fenouil.	Queues de cerises.
Bois néphrét.	Fragon.	Raifort.
Bourrache.	Fraisier.	Saxifrage.
Bugrane.	Genêt.	Térébenthine.
Busserole.	Genièvre.	Verge d'or.
Caïça.	Eucalyptus.	Malalena.

A cet ordre de diurétiques nous joindrons les diurétiques animaux : cloportes, urée.

#### Ordre VI. — DIURÉTIQUES VÉGÉTAUX

##### AMERS, ACRES.

ESPÈCES.	Colchique.	Digitale.	Seille.
----------	------------	-----------	---------

Et pour les diurétiques acres animaux : la cantharide.

Le Dr Williams Alexandre a fait un tableau de la valeur comparative des diurétiques ; nous ne le reproduisons pas parce qu'il ne nous a pas semblé établi d'une manière rationnelle.

**SOUS-CLASSE IV. — ERRHINS** (de ἐρῆν, dans, et ῥίον, nez).

Médicaments qui accroissent la production du mucus nasal. Ceux qui excitent l'éternuement sont dits *sternutatoires* ou *pharmiques*.

Les fluidifiants ingérés dans l'estomac augmentent la sécrétion pituitaire comme celle des autres organes sécréteurs : l'iodure potassique en particulier produit cet effet d'une manière remarquable. Plusieurs substances, appliquées sur la membrane nasale, provoquent la sécrétion et l'éternuement, dernier effet dû à une action réflexe du système spinal. Le nerf excitateur par lequel l'impression arrive à la moelle oblongue est la branche nasale du trifacial.

Les errhins sont utiles comme contre-irritants, par exemple dans les affections chroniques des yeux, de la face, de la tête (ophtalmie chronique, amaurose, migraine). Ils peuvent l'être aussi pour exciter la respiration, provoquer l'expulsion de corps étrangers des voies aériennes, pour produire un choc propre à enrayer les maladies graves menaçantes, à éveiller les fonctions des sens et de l'utérus, à arrêter un état convulsif et spasmodique de l'appareil respiratoire.

Leur emploi est à éviter chez les pléthoriques, les apoplectiques ; chez les individus at-

teints de hernies et dans le prolapsus de l'utérus.

**Ordre I. — ERRHINS MÉCANIQUES.** — Sucre et autres substances inertes.

**Ordre II. — ERRHINS AROMATIQUES.** — Sauge, marjolaine, lavande, thym et autres labiées aromatiques en poudre.

**Ordre III. — ERRHINS ENCÉPHALIQUES.** — Tabac, bétoiné, camphre.

**Ordre IV. — ERRHINS ACRES.** — Euphorbe, vétrate, asarum, muguet.

**Ordre V. — ERRHINS SALINS.** — Sel commun, sel ammoniac, sous-sulfate de mercure.

**SOUS-CLASSE V. — SIALAGOGUES** (de *σίαλον*, salive, et de *ἔγω*, j'excite).

Médicaments qui augmentent la salivation.

Les uns agissent d'une manière topique, les autres par une influence spécifique sur les organes salivaires.

**Ordre I. — SIALAGOGUES DIRECTS.** — Ce sont ceux appliqués dans la bouche. Ils agissent sur les follicules muqueux de la bouche et les glandes salivaires. Mous ou solides, ils constituent les *masticatoires*, ainsi appelés parce que, pour en obtenir les effets, on les mâche.

Ils sont usités comme topiques dans les affections des gencives, de la langue, des amygdales, des glandes salivaires, ou comme contre-irritants dans les maladies des organes voisins : maux d'oreilles, péricrânie, affections du nez.

ESPÈCES.	Mastic.	Raifort.
Bétel.	Masticatoires.	Spilanthes.
Bidens.	Mézéréon.	Tabac.
Gingembre.	Pyrèthre.	Kawa-Kawa.
Jarobandi.		

**Ordre II. — SIALAGOGUES INDIRECTS.** — Plusieurs médicaments ont la propriété de produire pathogénésiquement la salivation ou ptyalisme par suite de leur usage interne.

ESPÈCES.	Auriques.	Mercuriaux.
Antimoniaux.	Iodiques.	Pilocarpine.

**SOUS-CLASSE VI. — EXPECTORANTS.**

(*Incisifs.*)

Médicaments provoquant l'évacuation de matières qui obstruent les bronches, la trachée ou le larynx.

**Ordre I. — EXPECTORANTS STIMULANTS.**

ESPÈCES.	Année.	Ledon.
Acore.	Caroube J.	Mudar.
Ail.	Erysimum.	
Alliaire.	Hysope.	

**Ordre II. — EXPECTORANTS STIMULANTS RÉSINEUX.**

ESPÈCES.	Baumes.	Naphtaline.
Acide benzoïque.	Bourg. de sap.	Térébenthines.
Ammoniacum.	Goudron.	Baume de Gurjum

**Ordre III. — EXPECTORANTS NAUSÉUX.**

ESPÈCES.	Iris.	Scille.
Antimoniaux.	Polygala.	Serpentaire.
Ipécacuanha.	Batiator.	Apomorphine.

**SOUS-CLASSE VII. — ÉMÉTIQUES** (de *ἐμέω*, je vomis).  
(*Vomitifs.*)

Médicaments dont le but est de produire les vomissements. Ils excitent la sécrétion des follicules muqueux de l'estomac et du duodénum, et les matières vomies varient en aliments et en bile selon qu'ils proviennent du premier ou du dernier de ces organes. Leur effet paraît être dû à une action spinale réflexe.

Même contre-indication que pour les sternutatoires.

ESPÈCES.	Geoffrée.	Oxyde de cuivre.
Arnica.	Gillenie.	Sulfate de cuivre.
Cabaret.	Ipécacuanha.	Sulfate de zinc.
Emétine.	Kermès.	Tabac.
Emétique.	Mudar.	Violette, rac.
Euphorbe, rac.	Apomorphine.	

L'émétique, l'ipéca, le tabac, etc., produisent des nausées et une forte dépression; les sulfates de zinc et de cuivre agissent vite et sans nausées.

**SOUS-CLASSE VIII. — PURGATIFS.**

Médicaments qui déterminent des évacuations alvines.

**Ordre I. — LAXATIFS** (*purgatifs lémitifs* ou *minoratifs*). — Ils évacuent le canal intestinal sans causer presque d'irritation ni locale ni générale. Aussi conviennent-ils aux enfants, aux femmes, aux vieillards et dans tous les cas où on aura à éviter l'irritation, par exemple dans l'inflammation de l'abdomen ou des viscères pelviens, dans les hernies, le prolapsus de la matrice ou du rectum, après certaines opérations chirurgicales.

ESPÈCES.	Huiles douces.	Pruneaux.
Caroube.	Manne.	Roses pâles.
Casse.	Mannite.	Tamarin.
Chicorée.	Miel.	Crème de tartre.
Cuscuta.	Pêcher (fleur).	Aleurites-triloba.

**Ordre II. — CATHARTIQUES** (de *καθάρω*, je purge). — Agents purgatifs qui irritent le tube intestinal, mais sans l'enflammer. Ils sont applicables aux désordres fébriles, aux affections inflammatoires, dans la pléthore et surtout dans les embarras intestinaux.

Les cathartiques salins sont dits *purgatifs froids*, par opposition aux cathartiques résineux qui sont appelés *purgatifs chauds*.

ESPÈCES.	Magnésie.	Rhapontic.
Acét. de magnés.	Méchoacan.	Rhubarbe.
Baguenaudier.	Mercuriale.	Sanguinaire.
Calomel.	Myrobolans.	Séné.
Cit. de magnésie.	Narcisse, h.	Soufre.
Eau de Pullna.	Nerprun.	Sulf. de magnésie
— de Sedlitz.	Noyer cath.	— de potasse.
Frêne, feuille.	Phosph. de soude.	— de soude.
Globulaire.	Phytolaque.	Tart. de potasse.
Gouet.	Pigamon.	— de pot. et s.
Huile de ricin.	Podophylle.	— de magnésie
Liseron.	Cayapona.	

**Ordre III. — DRASTIQUES.** — Ce sont les purgatifs les plus violents ; à dose élevée ils sont toxiques. On les emploie dans la torpeur des boyaux, comme *hydragogues* dans les hydropisies, et comme contre-irritants ou dérivatifs dans les affections cérébrales.

ESPÈCES.	Chélidoine.	Huile de croton.
Agaric blanc.	Elatérium.	— d'épurgé.
Aloès.	Ellébore blanc.	Jalap.
Bryone.	— noir.	Médecinier.
Colchique.	Épurgé.	Ricin sem.
Coloquinte.	Euphorbe.	Scammonée.
Croton tigl.	Gomme-gutte.	Tayuya.
Cyclamen.	Gratiole.	Turbith végétal.

Les drastiques sont à peu près tous des *cho-lagogues* (de  $\chiολη$ , bile, et  $\alphaγω$ , je coule), c'est-à-dire des purgatifs de la bile. Cependant on a réservé plus particulièrement ce titre aux purgatifs mercuriels, à l'aloès, à la rhubarbe, aux alcalis.

**SOUS-CLASSE IX. — EMMÉNAGOGUES** (de  $\epsilonν$ , dans,  $μηνός$ , mois, et  $\alphaγω$ , je ramène).

Médicaments provoquant l'écoulement mens-truel.

**Ordre I. — EMMÉNAGOGUES DIRECTS.** — Agents qui ont une action spéciale sur l'utérus. Ce sont en général des substances stimulantes. Plusieurs sont *abortifs*.

ESPÈCES.	Conyse.	Sabine.
Absinthe.	Ergotine.	Safran.
Aloès.	Matricaire.	Seigle ergoté.
Apiol.	Myrrhe.	Sulfure de carb.
Aristoloclie.	Rue.	Tanaisie.
Armoise.	Guy de chêne.	

**Ordre II. — EMMÉNAGOGUES INDIRECTS.** — Agents qui ne deviennent emménagogues qu'en mettant plus particulièrement l'organe mens-truel dans son état normal. On peut dire que ce sont les plus solides, et par conséquent les meilleurs emménagogues.

ESPÈCES.	Amers.	Sels de fer et de manganèse.
	Iodiques.	

**SOUS-CLASSE X. — ECBOLIQUES** (de  $\epsilonκβαλω$ , nom grec d'un breuvage abortif).

(*Abortifs, ambliotiques.*)

Médicaments qui contractent l'utérus et déterminent l'expulsion du fœtus.

Par suite des contractions qu'ils déterminent sur l'utérus, ils peuvent expulser les hydatides, les caillots de sang, etc., contenus dans cette cavité.

L'ergot de seigle est jusqu'à présent le seul représentant de cette classe de médicaments. Le borax cependant, dit-on, la busserole et le guy de chêne possèdent aussi cette action.

**SOUS-CLASSE XI. — ANTHELMINTHIQUES.**

Médicaments qui expulsent les vers intestinaux de l'économie.

**Ordre I. — VERMIFUGES.**

ESPÈCES.	Chénopode, v.	Noix de galle.
Absinthe.	Coralline.	Psorale.
Ail.	Criste-marine.	Santoline.
Amers.	Génépis.	Santonine.
Azédarach.	Geoffrée.	Semen contra.
Balsamite.	Lupin.	Spigélie.
Calomel.	Mousse de C.	Tanaisie.
Camphre.	Nicotiane.	Ess. de térébenthine.

**Ordre II. — TËNIAPUGES OU TËNIFUGES.**

ESPÈCES.	Fongère mâle.	Musenna.
Couso.	Huiles empyr.	Saoria.
Ecorce de gren.	Huile v. de téréb.	Sem. de citrouille.
Ecorce de mûrier.	Kamala.	Tatzé.
Etain.	Pelletièrene.	

**CLASSE VII. — ACIDES.**

(*Antacalins.*)

Médicaments qui, par un usage prolongé, changent la réaction des fluides humoraux.

Concentrés, ce sont en général des poisons corrosifs. Dilués et administrés à doses convenables, ils étanchent la soif et augmentent l'appétit. Ils font tomber la chaleur fébrile, le pouls, la perspiration cutanée et le prurit dartreux. Leur long usage détermine une sorte de cachexie scorbutique.

Ils sont conséquemment utilisés comme caustiques, réfrigérants, toniques, diurétiques, antialcalins, *antilitiques* et antiprurigineux.

**CLASSE VIII. — ALCALINS.**

(*Antacides.*)

Médicaments qui, par un usage prolongé, déterminent un changement dans la réaction des fluides humoraux, inverse de celui que produisent les précédents.

Concentrés, ce sont des poisons caustiques

dilués, ils détruisent l'activité du canal alimentaire. Étant absorbés, ils agissent comme diurétiques et changent les qualités de l'urine. Leur usage prolongé en fait des liquéfiant, et finalement ils développent aussi une sorte de scorbut.

Ils sont usités comme escharotiques, anti-acides, fluidifiants, antiphlogistiques, diurétiques, antilitiques.

Les lithonriptiques (de λίθος, pierre, et ῥίσιον, je broie) sont, pour les calculs de phosphates, les acides nitrique et hydrochlorique; pour ceux d'acide urique, les alcalis administrés soit par la bouche, soit par injection ou bains.

CLASSE IX. — TOPIQUES.

Médicaments destinés à être appliqués extérieurement.

**Ordre I. — CAUSTIQUES.** — Agent qui désorganise les tissus par une action chimique. Les plus actifs sont appelés escharotiques; les plus faibles, cathérétiques.

Ils sont usités le plus souvent pour détruire des excroissances, des condylômes, les polypes, les granulations, le virus rabique, les venins; à fermer des ulcères artificiels, ouvrir des abcès, modifier la surface des plaies; détruire les cors (coporistiques), les verrues.

**Sous-ordre I. — ACIDES CONCENTRÉS NON MÉTALLIQUES.**

ESPÈCES.	Azotique.	Phosphorique.
Acides acétique.	Chlorhydrique.	Sulfurique.

**Sous-ordre II. — ALCALIS.**

ESPÈCES.	Baryte.	Potasse.
Ammoniaque.	Chaux.	Soude.

**Sous-ordre III. — MÉTALLOÏDES.**

ESPÈCES.	Brome.	Iode.	Phosphore.
----------	--------	-------	------------

**Sous-ordre IV. — MÉTALLIQUES.**

ESPÈCES.	Azot. ac. de merc.	Étaïlsodium ou
Acét. de cuivre.	— de plomb.	alcool caustique.
Acide arsénieux.	Chlor. d'antim.	Oxyde mercuriq.
Alun calciné.	— de mercure.	Potassium.
Azot. d'argent.	— d'or.	Sodium.
Acide chromique.	— de zinc.	Sulfate de cuivre.

**Sous-ordre V. — CAUSTIQUES ORGANIQUES.**

ESPÈCES.	Ail.	Créosote.	Sabine.
----------	------	-----------	---------

**Ordre II. — TOPIQUES STIMULANTS.** — Agents développant l'activité vitale dans la partie sur laquelle on les applique.

**Sous-ordre I. — STIMULANTS CUTANÉS.** — Agents usités généralement comme contre-irritants.

**1° Rubéfiants ou révulsifs :**

ESPÈCES.	Capsique.	Moutarde.
Acide acétique.	Chloroforme.	Persicaire.
— formique.	Clématite.	Poix.
Adonides.	Fourmis.	Poivres.
Ail.	Huile de croton.	Renoncule.
Ammoniaque.	— v. de moutard.	Thapsia.
Anémones.	Chloral.	Tartre stibié

**2° Vésicants.**

ESPÈCES.	Huile de croton.	Mylabre.
Ammoniaque.	Juglans cin.	Plumbago Z.
Cantharides.	Méloé.	Scarabé.
Euphorbium.	Moutarde.	Tartre stibié.
Garou.		

**Sous-ordre II. — STIMULANTS ULCÉREUX.** — Ceux destinés à provoquer la suppuration sont appelés digestifs. Ceux supposés amener la cicatrisation sont les épulotiques ou cicatrisants. Sous le nom de détergents, sont compris les stimulants qui nettoient les plaies, ulcères.

**Ordre III. — ASTRINGENTS ET DESSICCANTS.** — Ceux qui par leur affinité pour la fibrine ou l'albumine contractent les fibres et coagulent l'albumine sont des astringents purs. Lorsqu'ils sont employés contre les hémorrhagies, ils sont nommés styptiques.

ESPÈCES.	Chlorure de zinc.	Sulfate de cuivre.
Acétate de plomb.	Eau de Rabel.	— de fer.
Alumine.	Oxyde de zinc.	— de zinc.
Azotate d'argent.	Perchlorure de fer	Tannin.
Créosote.		

**Ordre IV. — TOPIQUES STUPÉFIANTS.** — Certains cérébro-spinants sont usités comme calmants dans les névralgies, les rhumatismes, etc.

ESPÈCES.	Belladone.	Opium.
Aconit.	Chloroforme.	Duboisine.

**Ordre V. — ANTISEPTIQUES (antiputrides, désinfectants).** — Ils sont physiques :

Acide phénique.	Créosote.	Huiles empyreum
Alcool.	Goudron (Coaltar)	Huiles volat.
Benzine.	Graisse.	Sucre.
Charbon.	Salicytates.	Thymol.

ou chimiques :

Acide azotique.	Chlorures d'oxyd.	Permang. de pot.
Azot. de plomb.	Chlorure de zinc.	Sulfate de cuivre.
Chlore.	Gaz sulfureux.	— de fer.
Chlorure de mang.	Iode.	— de zinc.

**Ordre VI. — ANTIPSORIQUES.** — Agents qui font périr le sarcopte ou acarus de la gale.

ESPÈCES.	Ledon.	Soufre.
Acide sulfhydriq.	Mercuriaux.	Staphisaigre.
— sulfureux.	Nérion.	Sole.
Aromatiques.	Plumbago.	Sulfures alc.
Ellebore.	Rue.	Tabac.

**Ordre VII. — ADHÉSIFS (agglutinatifs, tentifs).** — Agents dont la puissance agglutina-

tive est appliquée à la confection de sparadraps propres à rapprocher les bords des plaies ou à l'établissement d'appareils inamovibles pour le traitement de certaines fractures et de quelques maladies articulaires.

ESPECES.	Dextrine.	Gutta-percha.
Caoutchouc.	Empois d'amidon.	Plâtre.
Collodion.	Gomme arabique.	Sparadr. et taffet.

**Ordre VIII. — ODONTALGIQUES. — Agents destinés à combattre les douleurs dentaires.**

ESPECES.	Cochléaria.	Ether.
Alcool.	Créosote.	Girofle.
Camphre.	Cresson de p.	Opium.
Chloroforme.	Dentelaire.	Chloral.

**Ordre IX. — COSMÉTIQUES** (*κοσμησις*, j'orne). — Agents destinés à conserver ou à restaurer la beauté de la peau, des cheveux, des dents, etc.

**1<sup>o</sup> Cosmétiques cutanés.** — Leur objet est de rendre la peau plus blanche, plus diaphane et plus souple.

ESPECES.	Émulsions.	Pâtes et farines.
Alcalis.	Fards.	Pommades.
Alcoolats et teint.	Glycérolé.	Poudres.
Amandes.	Huiles.	Savons.
Amidon.	Laits.	Sels.
Bains aromatiq.	Oxyde de bismuth.	Vinaigres.
Carmin.	Oxyde de zinc.	Talc.

**2<sup>o</sup> Cosmétiques capillaires.** — Ils ont pour objet de rendre les cheveux plus flexibles, plus brillants, de les teindre, de provoquer leur croissance, d'en empêcher la chute ou, contrairement, de les détruire.

Pour leur donner de l'éclat : des pommades, des huiles.

Pour les teindre : des poudres plombifères, des solutés de nitrate d'argent et de sulfures alcalins (ces derniers suivis ou précédés de l'emploi d'un sel métallique en dissolution).

Pour les faire croître ou en empêcher la chute : des stimulants, des toniques et des astringents (alcool, borax, sulfate de quinine, rhum, tannin, pommades excitantes, etc.)

Pour dépiler (*épilatoires*) : chaux, orpiment, sulfhydrate de soude, sulfure sulfuré de calcium.

**3<sup>o</sup> Dentifrices.**

ESPECES.	Cochléaria.	Os de seiche.
Alun.	Corail.	Pierre ponce.
Bol d'Armén.	Crème de tartre.	Quinquina.
Carb. de chaux.	Gayac.	Ratanhia.
— de magn.	Laque, résine.	Sang-dragon.
Charbon.	Magnésie.	Sulf. de quinine.
Chlorur. d'oxyd.	Mastic.	Tan.

(V. *Art de formuler et Memorial thérapeutique.*)

## ART DE FORMULER (1)

L'application des connaissances acquises en chimie, physique, pharmacie, histoire naturelle et en thérapeutique, à l'emploi des médicaments constitue l'*art de formuler*.

L'art de formuler, pour être pratiqué avec succès, exige donc des connaissances approfondies et variées, auxquelles il faut joindre des qualités qui ne s'enseignent pas, c'est-à-dire un tact parfait et un discernement à toute épreuve. Aussi ne craignons-nous pas de dire que l'art de formuler est le *criterium* de la médecine : *ars medica est id quod est propter therapeuticen*. C'est, en effet, à la formule

(1) On nous accusera peut-être d'avoir empiété dans certains passages sur une science qui n'est pas la nôtre propre; mais nous ferons remarquer qu'en composant cet article, nous avons cédé à la nécessité de compléter notre livre sous le rapport médical, sur les observations qui nous en ont été faites par des médecins mêmes. Ce travail, d'ailleurs, est le résultat de notre expérience pharmaceutique et des connaissances que nous avons acquises dans nos relations journalières avec les médecins praticiens.

qu'aboutissent toutes les connaissances médicales; c'est elle qui les couronne et qui fait foi de l'habileté comme du vrai savoir du praticien. Pour nous, un habile anatomiste, un grand physiologiste, en un mot un homme profondément versé dans la plupart des connaissances médicales, voire même dans celle de la pathologie, et qui ne saurait pas les appliquer, est un savant, mais non pas un médecin. On l'a dit il y a longtemps, *le vrai médecin est celui qui guérit*.

Une *formule*, ou, dans un sens plus étendu, une *prescription magistrale* est un écrit par lequel le médecin indique les moyens de traiter une maladie. Ces moyens consistent le plus souvent en *médicaments*.

On nomme *médicament* toute substance administrée soit intérieurement, soit extérieurement, à l'homme malade, dans un but thérapeutique.

Le médicament est *simple* ou *composé*; simple, s'il est constitué par une seule substance :